



CORPORATION DU CANTON D'ALFRED ET PLANTAGENET

Loisirs

Fonds Municipal Vert

DATE: le 14 janvier 2025
FILIÈRE : LOI-01-2025

INTRODUCTION

Le 17 septembre 2024, le service des parcs et loisirs a présenté le rapport LOI-08-2024 afin de recevoir une directive du conseil autorisant la signature d'une entente de gestion forestière avec la Conservation de la rivière Nation Sud (CNS). Depuis, le canton d'Alfred et Plantagenet a signé l'entente avec la CNS afin de soutenir les initiatives de plantation d'arbres et la municipalité s'est engagée à verser 107 921 \$ au fonds de rétablissement des forêts (Derecho) de la CNS.

La CNS a depuis manifesté un intérêt envers le programme Croissance de la canopée des collectivités canadiennes et sollicite l'appui des municipalités faisant partie de son bassin versant, incluant le canton d'Alfred et Plantagenet.

NATURE DE LA DEMANDE

Le présent rapport a pour objectif d'obtenir une résolution du conseil appuyant la demande de subvention de la CNS au Fonds municipal vert (FMV) dans le cadre du programme Croissance de la canopée des collectivités canadiennes (CCCC).

Le programme « Croissance de la canopée des collectivités canadiennes » (CCCC) du FMV est un programme de 291 millions de dollars qui favorisera la plantation d'au moins 1,2 million d'arbres partout au pays. La CNS souhaite donc recevoir près de 10 millions pour les municipalités de son bassin versant.

C'est donc dire que le canton d'Alfred et Plantagenet pourrait recevoir un investissement d'environ 1 million de dollars pour la plantation d'espèces d'arbres adéquates afin de protéger, gérer et développer son couvert forestier.

CONTEXTE LÉGAL

Sans objet.

COMMENTAIRES DES AUTRES SERVICES

Sans objet.

IMPLICATIONS FINANCIÈRES

L'initiative CCCC sera financée par l'entremise du programme 2 milliards d'arbres du gouvernement du Canada, et constitue un nouvel élargissement du mandat du Fonds municipal vert concernant les solutions climatiques fondées sur la nature.

Le canton d'Alfred et Plantagenet s'engage à cette initiative pour la période 2025-2026, à la suite de la signature de l'entente de gestion forestière avec la CNS. La somme de 107 921 \$ sera versée à la CNS provenant du fonds de rétablissement des forêts.

L'impact financier est donc nul pour la municipalité.

COMMENTAIRES

Le projet de partenariat soutiendra les initiatives municipales et communautaires de plantation d'arbres pour lutter contre les changements climatiques.

Le service des parcs et loisirs propose de planter des centaines d'arbres dans les parcs et les espaces verts municipaux afin d'investir et d'aider la municipalité à accroître le couvert végétal urbain dans nos communautés.

Les couverts forestiers contribuent à la lutte contre les changements climatiques en procurant de l'ombre et en réduisant naturellement les températures, en atténuant les impacts des inondations, en favorisant la biodiversité et en améliorant la santé et le bien-être des personnes.

LIEN AVEC LE PLAN STRATÉGIQUE 2023-2026

Ce rapport est en lien avec l'axe stratégique 2, soit s'assumer un rôle de leadership environnemental. Plus spécifiquement, l'initiative de la CNS appui la stratégie de promouvoir la protection et la conservation du patrimoine naturel.

RECOMMANDATION

ATTENDU QUE la Corporation du canton d'Alfred-Plantagenet a intérêt à accroître le couvert forestier urbain dans la municipalité.

ET ATTENDU QUE l'Office de protection de la nature de la rivière Nation Sud fait une demande de financement dans le cadre de l'initiative « Growing Canada's Community Canopies » de la Fédération canadienne des municipalités pour " Improving Tree Canopies in Eastern Ontario - A Municipal Tree Planting Partnership » (Améliorer le couvert forestier dans l'Est de l'Ontario - Un partenariat de plantation d'arbres municipaux).

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil de la Corporation du canton d'Alfred-Plantagenet approuve le partenariat avec l'Office de protection de la nature de la rivière Nation Sud pour la demande de financement dans le cadre de l'initiative Canopées communautaires de la Fédération canadienne des municipalités et, si elle est approuvée, contribuera à hauteur de 100 000 \$ à cette initiative.

Le conseil de la Corporation du canton d'Alfred et Plantagenet reconnaît également que la contribution à vie de l'initiative des auvents communautaires de Cultivons le Canada ne dépassera pas 10 millions de dollars pour la plantation d'arbres dans notre municipalité, y compris une contribution maximale de 1 million de dollars pour les coûts des activités d'infrastructure, et que ce projet, s'il est approuvé, sera pris en compte dans le cadre de cette limite.

WHEREAS the Corporation of the Township of Alfred-Plantagenet has an interest in increasing urban tree canopy within the municipality.

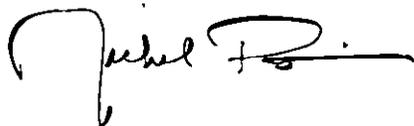
AND WHEREAS the South Nation River Conservation Authority is applying for a funding opportunity from the Federation of Canadian Municipalities' Growing Canada's Community Canopies initiative for "Improving Tree Canopies in Eastern Ontario - A Municipal Tree Planting Partnership"

BE IT RESOLVED that Council of the Corporation of the Township of Alfred and Plantagenet approves partnering with South Nation River Conservation Authority on the funding submission to Growing Canada's Canopies and, if approved, will contribute \$100,000 towards this initiative.

Council of the Corporation of the Township of Alfred and Plantagenet also recognizes that the lifetime contribution from the Growing Canada's Community Canopies initiative will not exceed \$10 million for tree planting within our municipality, inclusive of a maximum contribution of \$1 million for infrastructure activity costs, and that if approved this project will be counted towards that limit.



Manon Besner
Directrice des loisirs



Michel Potvin
Directeur général